

LA CFDT signe un accord à l'AER2A

Octobre 2008

[RESPECTÉS]

**"LA CFDT n'approuve pas
l'évolution du bas de marché Entreprise
mais négocie un accord à l'AER2A
pour accompagner les salariés"**

Contexte : Précipitation et saucissonnage des dossiers

Le marché Entreprises fait l'objet de toutes les attentions de nos dirigeants. Après une gestation du rapport Culpin, les décisions tombent dans la précipitation. Comme d'habitude, FT présente séparément les dossiers et surtout décalé dans le temps (réorganisation des ASCOM, Bas de Marché, Milieu de marché...), ne permettant pas d'obtenir une vision d'ensemble de la restructuration du service pour les salariés qui ne peuvent pas se positionner en connaissance de cause.

Les dossiers sont présentés parallèlement en CCUES et CE DT pour avis. Le CCUES est toujours consulté en premier. La nouvelle segmentation impactera et modifiera de fait l'activité des ADV Pro et des AE, il nous semble légitime de connaître également les répercussions de ce projet sur les différentes ADV, or le dossier bas de marché n'aborde pas ce sujet.

L'évolution opérationnelle du bas de marché Entreprise a un fort impact pour les salariés tant à l'AER2A qu'à l'AVSC RAA : suppressions d'emplois, centralisation, répartition de plateformes entre régions, reprise de l'activité Bas de Marché par l'AE Grand Est à laquelle des salariés travaillant sur le territoire de la DT Centre Est lui seront rattachés.

**La CFDT a voté contre ces réorganisations
(Au CCUES, au CE de la DT Centre Est, au CHSCT de l'AER2A)**

."La CFDT se bat pour les salariés avec ses valeurs : Equité, respect des conditions de travail, droit à la formation, ..."

Si la CFDT vote contre ces projets, elle ne veut pas pour autant laisser les salariés sans garanties collectives, c'est pourquoi la CFDT s'est engagée dans un processus de négociation de protocoles d'accords portant sur les modalités d'accompagnement des salariés impactés par le projet d'évolution opérationnelle du bas de marché Entreprise sur la DT Centre Est à l'AVSC RAA et à l'AER2A.

Les DS CFDT ont œuvré pour que chaque salarié concerné puisse obtenir des garanties.

Ce que nous avons obtenu à l'AER2A :

- Prime d'incitation à la mobilité de 3000€ et 6000€ pour le 1016
- PVV pour vendeurs sédentaires : prime exceptionnelle de 1000€ pour 3 mois
- PVV pour les personnels non éligibles actuellement : dispositif « nouvel arrivant » avec un minimum de 388€, applicable pendant un trimestre reconductible une fois
- Maintien des horaires pendant 6 mois, ou jusqu'à la fin de l'année scolaire
- A partir d'un diagnostic personnalisé, plan de formation individualisé
- A l'issue d'un parcours professionnalisant positif, prime de 12% du SGB

La CFDT, c'est faire.